

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN SEANCE ORDINAIRE

DU 17 NOVEMBRE 2023

Le conseil municipal d'Audon s'est réuni ce jour, 17 novembre 2023 à 18h00 (dix-sept novembre deux- mille-vingt-trois à dix-huit heures), en séance ordinaire sous la présidence de son Maire Monsieur Laurent NOLIBOIS.

### **Les membres suivants du conseil municipal sont présents :**

Bernard FERNANDEZ, Pascal MARTIN, Véronique TOUYA DULAU, Carole LABAT, Valérie PINTO, Pascal TRIPAULT et Xavier MORLIGHEM.

**Excusée :** Magali DE PONTE

*La convocation du Conseil Municipal a été affichée en Mairie le 30/10/2023.*

*Monsieur Pascal TRIPAULT est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.*

*Monsieur le MAIRE ouvre la séance à 18h00.*

### ORDRE DU JOUR :

- 1 – Délibération M57
- 2 – Règlement location salles
- 3 – SAM -travaux en prévision
- 4 – SIETOM : schéma des futurs points de collecte
- 5 – Investissements 2024
- 6 – Acquisitions foncières
- 7 – Adjudications parcelles agricoles
- 8 – Questions diverses
- 9 – Travaux

### 1 – PASSAGE EN NOMENCLATURE COMPTABLE M57 :

Mr le Maire évoque la nécessité de délibérer afin de valider le changement de nomenclature comptable et passer de l'actuelle M14 à la nouvelle M57, qui est une évolution vers laquelle les grandes collectivités se sont déjà orientées. Au 1<sup>er</sup> Janvier 2024, toutes les collectivités, quelle que soit leur taille, seront concernées.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal valide le passage à la nomenclature comptable M57 au 1<sup>er</sup> Janvier 2024, et charge Mr le Maire des démarches afférentes.

### 2 – MODIFICATION REGLEMENT LOCATION SALLES :

Mr le Maire propose au Conseil Municipal une légère modification du règlement de location des salles, à savoir d'ajouter parmi les personnes pouvant bénéficier du tarif communal celles qui sont propriétaires sur la commune et non résidentes. En effet, celles-ci paient des impôts fonciers.

Mme Carole LABAT appelle à l'attention de Mr le Maire que certains tarifs seraient à recalculer, afin de répondre à une meilleure logique. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal valide cette proposition et charge Mr le Maire des nouvelles écritures du règlement et prévoit de recadrer les tarifications en 2024.

### 3 – TRAVAUX ATTERISSEMENT PONT D'ONARD PAR LE SAM :

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux ont été discutés il y a plusieurs mois et qu'ils avaient été inscrits au budget 2024 du SAM, afin de préserver les berges de l'Adour côté Audon, qui se dégradent à chaque inondation.

Une réunion de travail s'est tenue en mairie de Audon entre les techniciens, Mr Pascal MARTIN (adjoint), le président et la vice-présidente du SAM, afin d'évoquer les travaux à réaliser.

Un deal a été trouvé et, outre l'enlèvement de la végétation de l'île en aval du pont d'Onard, la récupération de végétations racinaires et de terre permettra le traitement de l'atterrissement endommagé coté Audon contre le halage. Ces travaux, appelés renforts par végétalisations, sont censés créer une barrière végétale et protéger les berges via des arbres aux capacités racinaires importantes.

En contrepartie, l'enlèvement des poteaux béton sera réalisé. Si l'opération échouait, ces poteaux seraient reposés.

Le SAM possède déjà quelques devis et projette de réaliser les travaux d'ici la fin de l'année, si la météo reste clémente. Dans le cas contraire, ils seront reportés au premier semestre 2024.

#### 4 – SIETOM : futur schéma de déploiement des nouveaux containers :

Mr le Maire rappelle aux conseillers municipaux que la discussion qui avait eu lieu lors de la dernière réunion a été suivie d'un rendez-vous sur place avec le technicien SIETOM. Il en ressort que dans le nouveau schéma de collecte 2 stations de tri seront nécessaires pour la commune, situées si possible près de l'artère principale que constitue la RD7.

Ces stations de tri sont sur un modèle de 3 containers tri sélectif et 1 grand container semi-enterré grande contenance "ordures ménagères". Par ailleurs, et dans la limite de l'acceptable, ces derniers peuvent être déployés de manière isolée.

Le postulat étant posé, le SIETOM a proposé :

- Maintien de la station de tri de la maison des associations et pose d'un container semi enterré à proximité (zone actuellement gravillonnée en sortie du parking) en remplacement des 4 containers 750 litres ;
- Pose d'une nouvelle station de tri + container semi enterré "ordures ménagères" après le 4 route de Bernadia (dans le triangle à côté du cèdre) ;
- Pose d'un container grande contenance semi enterré à côté de la réserve incendie du lotissement du bourg, en remplacement des containers actuels, sous réserve de la levée de la problématique du réseau de gaz à proximité ;
- Pose d'une nouvelle station de tri + container semi enterré "ordures ménagères" à l'intersection Route du moulin / RD7.

Pour cette dernière option, la commune n'étant pas propriétaire de la zone d'implantation favorable, Mr le Maire a pris contact avec le propriétaire afin de connaître les possibilités d'acquisition. Ce dernier reste ouvert à la cession d'environ 180 m<sup>2</sup> nécessaires à la plate-forme. Reste à définir précisément le périmètre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, les emplacements qui lui ont été présentés et charge Mr le Maire des démarches et signatures afférentes au dossier.

En parallèle, la mise en place de la redevance spéciale nous obligera à supprimer, au 1<sup>er</sup> janvier 2024, les 2 containers "ordures ménagères" du cimetière. Pour ne pas la payer, il faudra installer une mini plate-forme avec composteurs, bacs récupération verre et gravats et mettre en place une tournée afin d'amener ces déchets dans les filières adéquates.

#### 5 – INVESTISSEMENTS 2024 :

Mr le Maire évoque les investissements à décider pour l'année 2024.

Il rappelle que le budget de fonctionnement sera grevé, en 2024, de la participation à l'aménagement SATEL route de Peyre et au mandatement des travaux de remplacement des points lumineux ("relamping") de l'éclairage public par le SYDEC. Il rappelle également les devis demandés pour la pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la salle des fêtes, ainsi que celui concernant d'éventuels travaux pour la suppression des poteaux intérieurs de la salle. Mr le Maire évoque la possibilité de mettre ce dossier en demande de subvention d'état DETR afin, par exemple, de le lancer réellement en 2025.

Il informe également que le contrat groupé pour la fourniture d'électricité négociée cette année, et pour les 3 années à venir, a donné lieu à des baisses spectaculaires (tarifs abaissés de 10% pour les bâtiments et de 45% pour l'éclairage public).

Pour le reste, la nécessité d'acquérir un tracteur tondeuse de type professionnel s'est faite plus grandissante ces derniers temps, et il s'agit d'anticiper le futur. Ce projet atteint la somme de 20 000 €. Une aide des fonds communautaires et FEC du CD40 sera demandée afin de ramener la facture finale aux alentours de 7 000 €, en fonction du montage financier choisi. Mr Bernard FERNANDEZ présente un comparatif des 3 devis reçus :

- AGRIVISION, pour un tracteur tondeuse de marque John Deere : 27 000 € ;
- DESTRIAN, pour un tracteur tondeuse de marque ISEKI : 22 315.80 € ;
- ITHUSSURY ; pour un tracteur tondeuse de marque KUBOTA : 25 200.00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour DESTRIAN et charge Mr le Maire des signatures afférentes et de l'inscription au budget 2024.

Le tri au cimetière qui sera dans le domaine du privé communal sera une nécessité dans le cadre des nouvelles réglementations du SIETOM.

Des acquisitions foncières sont, par ailleurs, à prévoir et nous en reparlerons au prochain point pour les opportunités.

Enfin, une réflexion sur le développement de l'aire de jeux est proposée par la Maire. Kaso jeux, qui a installé l'aire en 2016, propose une clôture basse pour définir les zones de jeux, un nouveau sol amortissant avec jeux de marelle et une table de ping-pong extérieure pour diversifier les activités. Le devis reste à recevoir auquel se rajouterait un devis pour le décaissage et l'enlèvement du gravillon puis la réalisation d'une chape béton réalisé par un maçon.

La première réunion de 2024 donnera la priorité des actions, en fonction des résultats que nous aurons de l'exercice 2023.

## 6 –ACQUISITIONS FONCIERES :

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que Monsieur Jean Claude CAZALIS a récemment pris contact avec lui pour la vente de certaines parcelles lui appartenant et notamment une parcelle de pins de 10 ans référencée B145, limitrophe à une propriété communale. Contact a été pris avec T. LARRIVIERE de RION DES LANDES pour expertiser la parcelle. Les pins sont jugés beaux et la parcelle bien tenue, les seuils d'achats se situent entre 4 800 €/ha et 6 500 €/ha selon le marché actuel. Compte tenu de la qualité de la parcelle, Monsieur le Maire propose de fixer notre offre à 6 110 €/ha pour une surface de la parcelle de 4 910 m<sup>2</sup> soit une somme de 3 000 € hors frais de notaire et terrain. Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal valide cette offre et charge monsieur le Maire des démarches et signatures afférentes.

Monsieur le MAIRE explique par ailleurs l'opportunité de faire une proposition pour la parcelle C525, adjacente au corps de ferme, superficie de 2 8954 m<sup>2</sup>, qui ne fait pas partie pour l'instant d'une zone constructible mais qui pourrait l'être, vu que la proximité des sièges d'exploitation problématique par le passé n'existe plus désormais. Le barème de la SAFER donne aujourd'hui un tarif de 8 930 €/ha. Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, estime qu'une première offre d'achat à 8 930 €/ha peut être envisageable sachant que ces terres sont possiblement transformables en constructibles mais rien n'est sûr, avec la loi dite ZAN.

Sur le troisième point, suite à la réflexion du SIETOM, pour l'implantation de la 3<sup>e</sup> station de tri et "ordures Ménagères" et étant acté que la commune n'est pas propriétaire du terrain pressenti pour l'accueillir, il nous faut faire une acquisition de 180 m<sup>2</sup> aux consorts Gauzere qui n'y sont pas opposés. Cette partie de la parcelle B007 atteindrait donc une superficie de 180 m<sup>2</sup>. Il est proposé au Conseil Municipal une offre d'achat au tarif de 3 250 €/ha, conformément au barème de la SAFER pour des terres type forêt. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de lancer ces acquisitions et charge Mr le MAIRE des démarches et signatures afférentes.

## 7 –ADJUDICATIONS PARCELLES AGRICOLES :

Mr le MAIRE informe les conseillers municipaux que Monsieur Eric DUTOUYA, locataire des parcelles communales en bord d'Adour numérotées D156, D157 et D158 a transmis par courrier en date du 27 octobre 2023 son intention de cesser de les exploiter au 31 décembre 2023. Il convient donc au Conseil Municipal de procéder à une nouvelle adjudication des parcelles agricoles concernées en affichant un appel d'offre dès ce 17 novembre jusqu'au 15 décembre 2023, date d'une possible réunion pour

l'ouverture des plis et enchères. Comme par le passé, les jeunes agriculteurs de la commune seront priorités mais il sera demandé plus de justificatifs pour que cet avantage sur les autres potentiels candidats soit validé.

Mr le Maire propose d'adopter les principales règles d'adjudication à venir :

- Les propositions devront parvenir en Mairie du 20 novembre 2023 à 10h00 au 15 décembre 2023 à 16h00. Elles seront à déposer, aux horaires d'ouverture du secrétariat de Mairie, dans l'urne prévue à cet effet ;
- Lors du dépôt, les candidats signeront la feuille d'émargement correspondant aux lots pour lesquels ils auront émis une offre ;
- La parcelle D156 appartient au lot n° 1, la D157 au lot n° 2 et la D158 au lot n° 3 ;
- Les enveloppes ne devront uniquement mentionner, sur leur façade, "lot n° 1", "lot n° 2" ou "lot n° 3", et chaque candidat pourra enchérir sur les lots de son choix, ou sur les 3 à la fois ;
- Les prix seront donnés à l'ha/an, sachant que les seuils bas et haut sont respectivement de 159,42 €/ha/an à 212,16 €/ha/an pour ces parcelles de catégorie 1.
  - les agriculteurs soumissionnaires seront prioritaires à condition qu'ils joignent, pour justificatif, l'attestation d'instruction de dossier pour le versement de la dotation aux jeunes agriculteurs et qu'ils justifient sur l'honneur exploiter déjà des parcelles sur le territoire de la commune.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal valide ce règlement et charge Mr le Maire de lancer la procédure.

### **8 – PRIME POUVOIR D'ACHAT :**

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal du décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023, récemment paru, relatif à l'octroi d'une prime exceptionnelle au pouvoir d'achat concernant également les fonctionnaires territoriaux. Une information du CDG 40 nous est parvenue il y a quelques jours pour communiquer des informations sur la procédure d'octroi. Cette prime, certes facultative, peut être aussi une marque de confiance des élus et de la commune envers ses agents.

Un tableau est présenté :

<b>Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023</b>	<b>Montant maximum de la prime de pouvoir d'achat</b>
Inférieure ou égale à 23 700 €	800 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300 €

Pour les cas qui nous concernent :

- Maxence est géré par le CDG40 est n'est donc pas concerné ;
- Tristan peut prétendre, pour 1 ETP, à une prime de 800 €, soit au prorata des heures réalisées : 457,14 € (brut) maximum ;
- Didier, pour sa part, peut percevoir, selon le même mode de calcul, une prime de 80 (brut) €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, l'instauration exceptionnelle de la prime pouvoir d'achat et charge Mr le Maire de la procédure et des signatures afférentes.

### **9 – QUESTIONS DIVERSES**

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal de quelques sujets divers :

- **Coupe rase au Maçon : OUI ou NON ?** : Mr le Maire rappelle aux Conseillers la proposition de l'entreprise DE AGUIAR concernant une éventuelle coupe rase au Maçon. Il demande donc si nous planifions cette coupe dès cette fin d'année ou si nous attendons, sachant qu'un nettoyage sera nécessaire. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attendre 6 mois supplémentaire avant d'engager la coupe.
- **Octobre rose** : Nous avons souhaité fêter Octobre Rose cette année mais plutôt que l'achat de parapluies, le choix s'était porté sur la pose de guirlandes qui ont autant souffert des intempéries que les parapluies chez nos voisins. Mr le Maire invite donc le Conseil Municipal à réfléchir sur un choix plus pérenne, par exemple, comme vu en Hautes Landes, des totems « ruban rose » en entrée de bourg. Mr Pascal MARTIN propose que des parapluies soient posés en 2024 mais uniquement à l'abri sous les halls. Idée adoptée par le Conseil Municipal.
- **Urbanisme CCPT** : Mr le Maire informe que la révision du PLUI a débuté, faisant suite à la loi Zéro Artificialisation Nette qui n'est pas sans poser de problèmes et suscite de nombreux débats entre l'état et les associations d'élus. En conclusion, moins de zones constructibles et donc des zones à cibler.
- **Aménagement SATEL route de Peyre** : Mr le Maire informe que le projet entre dans sa phase opérationnelle. Le permis d'aménager est déposé et les travaux vont pouvoir débuter. Coté candidatures, 5 candidats se sont fait connaître, il reste 2 lots à pourvoir. Mr le Maire attend un retour de la SATEL pour réunir en Conseil Municipal ou en Commission d'appel d'offre et étudier ces candidatures et fixer le prix définitif de vente.
- **Vœux 2024** : Mr le Maire propose de fixer la date des vœux au dimanche 28 janvier 2024 à 11h00 dans la salle des fêtes.
- **Démission Dominique LACAUSSAGUE** : Mr le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Dominique LACAUSSAGUE, conseiller élu depuis mars 2020, lui a transmis sa démission. Celle-ci devient valide à la date de réception du courrier en Mairie. Désormais, il s'agit de reprendre les sujets que suivait Dominique.
- **Local 1 libéré par l'infirmier** : Mr Le Maire informe le Conseil Municipal que l'infirmier ayant cessé son activité en octobre dernier, il a libéré le local n° 1 au 01 novembre 2023 (état des lieux réalisé le 27 octobre 2023). Madame Virginie ZENG a émis le souhait de louer ce nouvel local au tarif inchangé de 250 €. Dans le même temps, une annonce est en ligne pour la location du bureau n° 2 mais à ce jour, peu de contacts ont été noués. En conséquence et afin de minimiser la perte, la location du bureau n° 1 à Madame ZENG doit être entérinée. Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal valide ces orientations et charge Mr le Maire des différentes démarches et signatures.
- **Recensement INSEE 2024** : Mr Le Maire informe le Conseil Municipal que le recensement qui était initialement prévu en janvier 2024 (dernier en 2019) est reporté à janvier 2025 suite au report de la campagne 2021 (COVID) qui avait décalé tous les calendriers.
- **Signalisation au sol place de la mairie** : Mr le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux de peinture au sol doivent prochainement avoir lieu sur les voiries communautaires. Il a contacté l'entreprise titulaire du marché communautaire afin de profiter ainsi de la présence des machines pour réaliser une zone zébra sur une partie de la place de la mairie. En effet, certains patients de Virginie ZENG ne se garent pas correctement et empêchent la manœuvre du bus scolaire. Ce dernier a d'ailleurs cassé une vitre latérale suite à ce cas de figure.
- **Mise à jour du contrat Assurances agents** : Mr le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de signer une mise à jour du contrat qui couvre les agents municipaux et qui est contracté auprès de SOFAXIS. Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal valide la mise à jour et charge Mr le Maire des signatures afférentes.
- **Commission de révision des listes électorale** : Mr le Maire informe que les délégués titulaires et suppléants, Pascal TRIPAULT et Carole LABAT, arrivent au terme de leur mandat de 3 ans. Il propose de les reconduire pour les 3 ans à venir. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide la mise à jour et charge Mr le Maire des signatures afférentes.

## 10 – TRAVAUX :

Mr Bernard FERNANDEZ, adjoint aux travaux dresse un bilan trimestriel :

- La façade des écoles a été décapée ;
- La plonge a été modifiée. Malgré l'installation de grilles au niveau des siphons, les utilisateurs ne sont pas attentifs et les siphons se bouchent ! Il est essentiel que les instructions données par le QR CODE (suffisamment grand) soient respectées ;
- Le carrefour de l'alose a été dégagé. Il reste à restaurer le regard devant chez M. Goul, qui est en mauvais état, et de remettre en état l'évacuation de la place de la Mairie, vers la route du Mourliou (buse cassée) ;
- 2 acacias menaçaient de tomber sur la route du Mourliou, au niveau des bois de Mr Roland DUBOURG. Les employés communaux sont intervenus avec la nacelle et ont également coupé les branches emmêlées dans les fils électriques devant chez Mr Medhi MAYEUX ;
- Le tracteur et la nacelle devront être amenés à Saint Vincent de Paul afin d'y faire effectuer des modifications ;
- La salle des associations sera repeinte au printemps, par l'association l'Arbre à Pain, qui a par ailleurs (comme chaque année) désherbé le cimetière ;
- Suite au décès prématuré de Mr Michel MADRAY, Mr le Maire et la famille du défunt ont dû définir l'emplacement de sa sépulture. Il repose à côté de ses parents ;
- La tête du robinet côté cimetière neuf (endommagée) et le robinet de l'église (fuite) ont été changés ;
- Les chênes verts ont été élagués (le chêne cassé par un camion a été remplacé par la société Gaillardet de DAX) ;
- En raison de pannes récurrentes sur le tracteur, le broyeur et l'épareuse, le travail habituel le long des routes n'a pu être effectué en totalité.

L'ordre du jour étant épuisé, Mr le Maire lève la séance à 19h20.

Le Président de la CCPT intervient alors pour la présentation annuelle du bilan d'activité de la CCPT.